

ASSOCIATION DE LA VALLEE DU PONTURIN

Peisey-Vallandry, le Lundi 12 mars 2007 ,

Nouvelles de la Vallée du Ponthurin n°29

Chers Amis :

Voici le point des dossiers en cours :

1-Adhésion à la Carte Loisirs

Comme indiqué dans le compte rendu de notre dernière Assemblée Générale du 24 février 2007, vous pouvez désormais bénéficier de cette carte de réduction : il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion joint, d'y joindre votre règlement, et de les adresser à Christelle PAGET, Tourisme et Loisirs, 11 rue Battant, 25 000 Besançon. Vous recevrez en retour votre Carte Loisirs nominative valable jusqu'au 31 octobre 2007, le guide des avantages Carte Loisirs et le Guide Neige 2006/2007. Votre adhésion inclut l'assurance ski (voir précisions dans le guide), et vous évite d'avoir à acheter l'assurance neige avec votre forfait.

N.B. L'adhésion à cette carte n'est acceptée que pour les adhérents de l'Association à jour de leur cotisation 2007.

2-Cotisations 2007

Elle est inchangée, suite à l'AG, merci à tous ceux qui se sont mis à jour de leur cotisation pour cette nouvelle année. Pour ceux qui hésiteraient encore, je rappelle la petite satisfaction fiscale procurée à la rédaction de votre chèque: 13,40 € d'économie d'impôt pour un versement de 20 €, 20 € d'économie d'impôt pour un versement de 30 € et ainsi de suite...

3- Réponse à l'enquête publique portant sur le dossier de « Modification du PAZ de la ZAC des Michailles » du Lundi 12 février 2007 au Mardi 13 mars 2007 inclus.

Votre Conseil d'Administration a donné son accord pour le texte suivant, adressé le 6 mars 2007 :

« Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de l'Association de la Vallée du Ponthurin qui regroupe 146 adhérents majoritairement résidents secondaires, et donc directement concernés par les évolutions de Vallandry (lieu dit ZAC des Michailles).

1-Remarques préliminaires

**la demande de droits à construire, objet de l'enquête publique, déclare s'appuyer sur une autorisation CIUTN du 12 mai 1981. Or le texte de cette autorisation ne figure pas au dossier. Par conséquent, ce dossier incomplet ne permet pas de porter une appréciation en toute connaissance de cause.*

**L'exposé des motifs indique que la Commune souhaite pouvoir terminer la ZAC de Vallandry en respectant les exigences du SCOT de Tarentaise. Or ce SCOT n'existe pas à ce jour.*

2-Problèmes posés par l'extension de 7500 m²

L'Association de la Vallée du Ponthurin attire votre attention sur les questions suivantes :

**le nombre de m² SHON actuellement construit dans la ZAC des Michailles fait l'objet d'un litige entre la DDE de Savoie et la Société d'Aménagement de Savoie (SAS), aménageur de la ZAC. Ne*

ASSOCIATION DE LA VALLEE DU PONTURIN

devrait-on pas régler cette question préalablement à tout projet d'extension afin de pouvoir établir un bilan définitif de la situation de départ ?

S'il s'avérait que le nombre de m² SHON dépasse actuellement la limite autorisée de 52 500 m², quelle garantie apporterait la SAS pour que la situation ne se renouvelle pas au delà de 60 000 m²?

**les communes de Landry, Peisey-Nancroix et Bourg Saint Maurice ont connu une pollution de l'eau de consommation fin février 2006. De ce fait un arrêté préfectoral interdisant la consommation de l'eau a pris effet jusqu'au 14 avril 2006. .*

Une étude hydrogéologique, dont les contours ont été définis par Mr JEANNOLIN, hydrogéologue agréé, est actuellement en cours, dont les résultats ne seront connus qu'en juin 2007. Peut-on autoriser une extension aussi importante alors même que les conditions quantitatives et qualitatives de l'approvisionnement en eau ne sont pas encore clairement établies ?

**lors de la construction du Club Méd sur la commune de Peisey-Nancroix, la MISE avait levé ses réserves relatives aux conditions d'épuration des eaux usées en s'appuyant sur un engagement des Maires de Peisey-Nancroix et de Bellentre de réaliser une nouvelle station d'épuration aux normes à l'horizon 2005-2007 (voir page jointe).*

Rappelons que cette station, qui regroupe les eaux usées des communes de Bellentre, Peisey-Nancroix et Landry,(notamment), est insuffisante pour traiter les eaux usées lors des pointes saisonnières des vacances de février, rejetant l'excédent non traité dans l'Isère.

Or, c'est précisément fin février 2006 que la pollution s'est produite, à la période même d'insuffisance de la station d'épuration. Quels risques fait-on prendre à la population ?

Depuis 2003, date du permis de construire pour le Club Méd, de nouvelles résidences ont été construites, mais la station d'épuration n'a toujours pas été modifiée, et les mairies ne s'engagent plus désormais sur aucune date de modernisation pour la station d'épuration. Est-il raisonnable, dans ces conditions, de multiplier dès à présent les droits à construire alors que les engagements précédents ne sont pas tenus ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Pour l'Association de la Vallée du Ponthurin: Jean-François QUEST, Président »

4-Communiqué de presse des Associations « Vivre en Tarentaise » et « Club Alpin Français »

Vous trouverez joint, pour information, ce texte qui rejoint nombre de nos préoccupations sur le futur de la Vallée.

5-Agenda :

du 1^{er} au 7 avril 2007 : **Semaine du Développement Durable :**

Renseignements : www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr

Samedi 19 et Dimanche 20 mai 2007 : **Fête de la Nature** : consulter www.fetedelanature.com

Mardi 29 mai 2007 : **Immeubles en Fête** : www.immeubleenfete.com

Dimanche 24 juin 2007 : **Journée du Patrimoine de Pays (Rues et Chemins en 2007) :**

www.journeedupatrimoinedepays.com

6-Site Web : www.peisey-info.com

Ne manquez pas de visiter ce site qui comporte désormais une rubrique « Environnement » conçue et mise à jour avec la participation de l'Association de la Vallée du Ponthurin.

P.J. :

*Bulletin d'adhésion à la Carte Loisirs

*Avis de la MISE de la Préfecture sur l'assainissement de l'eau lors de la construction du Club Méd

*Texte sur l'Urbanisation des Associations VET et CAF.

Association de la Vallée du Ponthurin : Association d'intérêt général Loi 1901 sans but lucratif,

page2/2

Siège social : Chalet Hibon-Perrachon, Les Arches, 73210-PEISEY-NANCROIX,
membre de la Fédération Française des Associations de Résidents de Stations de Montagne

Courriel : avponthurin@wanadoo.fr **Site web** : consulter www.peisy-info.com

Correspondance à adresser: 27 rue Ledion 75014-PARIS.